

## **INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

***EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023***



A l'Assemblée Générale,

Pères, Mesdames, Messieurs,

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 janvier 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut Catholique de Toulouse relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### - Provision pour risques et charges :

Comme il est précisé dans la note 2.4 de l'annexe ainsi que dans le tableau des provisions, l'association a été conduite à effectuer une estimation et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers.

Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par votre association sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation, du caractère approprié des modalités de détermination de cette provision et des calculs effectués. Nous avons également vérifié que les notes afférentes de l'annexe donnent une information appropriée.

### - Subventions d'investissements :

La note 3.6 de l'annexe expose les différentes subventions d'investissements reçues, ainsi que les amortissements effectués.



Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables concernant la comptabilisation de ces subventions d'investissements.

- Concours publics et subventions d'exploitation :

La note 4.2 de l'annexe des comptes annuels détaille les différents concours publics et subventions d'exploitation reçues sur la période.

Nos travaux ont notamment consisté à examiner les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable concerné par les subventions attribuées et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

#### **5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes



---

D'AGRAIN & ASSOCIES  
Pierre d'Agrain

## **ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



# **INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE**

**COMPTES ANNUELS AU 31.08.2023  
(exercice comptable 2022 / 2023)**

**BILAN ACTIF**

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	265 251	240 116	25 135	45 997
Immobilisations incorporelles en cours	3 107	3 107		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	17 781 304	11 476 271	6 305 033	6 506 603
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 010 737	9 729 739	4 280 998	4 664 750
Immobilisations corporelles en cours	1 338 380		1 338 380	867 864
Autres	1 609 213	1 595 582	13 632	145 696
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				1 251
Autres titres immobilisés	1 189 104	89 730	1 099 374	1 061 529
Prêts				
Autres	3 223		3 223	9 523
<b>TOTAL I</b>	<b>36 200 319</b>	<b>23 134 545</b>	<b>13 065 774</b>	<b>13 303 212</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 032 164	178 215	4 853 949	6 369 730
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	670 810	522 973	147 837	1 147 129
Valeurs mobilières de placement	5 848 117		5 848 117	6 004 202
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 068 828		2 068 828	1 034 818
Charges constatées d'avance	181 593		181 593	204 317
<b>TOTAL II</b>	<b>13 801 511</b>	<b>701 188</b>	<b>13 100 323</b>	<b>14 760 196</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>50 001 830</b>	<b>23 835 733</b>	<b>26 166 097</b>	<b>28 063 408</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	430 156	430 156
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	729 564	729 564
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 916 815	4 853 101
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	60 883	63 714
Situation nette (sous total)	6 137 416	6 076 534
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 906 784	2 186 099
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>8 044 200</b>	<b>8 262 633</b>
AUTRES FONDS PROPRES		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	517 976	491 609
Provisions pour charges	2 771 650	3 019 076
<b>TOTAL III</b>	<b>3 289 626</b>	<b>3 510 685</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 433 356	5 834 240
Emprunts et dettes financières diverses	22 601	27 456
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 543 414	1 424 719
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 119 631	968 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361 053	318 560
Autres dettes	1 035 032	396 222
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 317 183	7 320 535
<b>TOTAL IV</b>	<b>14 832 271</b>	<b>16 290 090</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)</b>	<b>26 166 097</b>	<b>28 063 408</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 344	2 623
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	10 769 506	10 065 247
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 146 172	3 084 092
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	9 840	9 830
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	125 644	206 360
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		37 187
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	389 521	1 200 241
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	33 268	49 672
<b>TOTAL I</b>	<b>14 475 295</b>	<b>14 655 253</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	14 819	10 450
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 896 115	4 403 611
Aides financières	223 004	195 580
Impôts, taxes et versements assimilés	374 429	349 371
Salaires et traitements	5 961 542	5 202 908
Charges sociales	2 155 525	1 799 047
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 314 319	1 428 086
Dotations aux provisions	41 367	753 000
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	701 782	683 705
<b>TOTAL II</b>	<b>14 682 902</b>	<b>14 825 758</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(207 607)</b>	<b>(170 505)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 746	7 280
Autres intérêts et produits assimilés	24 756	5 756
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	37 845	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>70 347</b>	<b>13 037</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		127 575
Intérêts et charges assimilées	98 326	93 360
Différences négatives de change	28	45
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>98 355</b>	<b>220 980</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(28 007)</b>	<b>(207 943)</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>(235 614)</b>	<b>(378 447)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 289	188 604
Sur opérations en capital	282 883	290 046
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 182	5 185
<b>TOTAL V</b>	<b>325 354</b>	<b>483 835</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	19 877	33 813
Sur opérations en capital	7 818	6 727
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>27 695</b>	<b>40 540</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>	<b>297 659</b>	<b>443 295</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 162	1 133
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V)</b>	<b>14 870 996</b>	<b>15 152 125</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>14 810 114</b>	<b>15 088 411</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>60 883</b>	<b>63 714</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# **Annexes aux comptes annuels**

---

## **Exercice clos au 31/08/2023**

## 1.1 PREAMBULE

**L'Institut Catholique de Toulouse a pour mission de proposer des formations initiales et continues dans l'enseignement supérieur, d'en assurer leur organisation et leur développement. L'institut travaille également à la recherche universitaire pour la culture, l'éthique, la religion et la société.**

L'exercice social clos le 31 août 2023 a une durée de 12 mois identique à celle du précédent exercice.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est 26 166 096,77€.

Le chiffre d'affaires nets totalise 10 770 849,87€ ; le résultat est un bénéfice de 60 882,66€.

## 1.2 FAITS MAJEURS

Les faits caractéristiques de l'année 2022/2023 sont les suivants :

### Les formations :

- L'Institut a connu cette année une légère hausse de ses effectifs pour les formations d'état. Il est passé de 2 157 étudiants (y compris DU RPS) à 2 179 étudiants (+1,02%/+22).

- Les filières suivantes ont connu de légères hausses : philosophie / licence d'Etat (+4), licence d'histoire (+2), de LEA (+2), de MGAC (+7) et de sciences de l'éducation (+22) ; la licence et le master de Psychologie (+24) ; le master MLJ (+5).

- L'ICT a ouvert en 22/23 une première année de licence en sciences de l'éducation.

- Les filières qui ont connu des baisses d'effectifs cette année sont : la licences de lettres modernes (-1), de Diététique (-1), les formations de l'ESQSE (-3).

- La perte d'effectif de la LECI (-34) suite à l'arrêt de la L2 est compensée en partie par la L2 Sciences de l'information et de la communication (28). Nous pouvons cependant constater une variation de -5 sur la filière communication.

- Le DU RPS connaît une variation de - 31 étudiants car sur N-1 il y avait deux promotions sur la même année universitaire. Le DU RPS n'a pas repris en 05/2023.

- Les effectifs du Master MEEF (formation des Enseignants 1er et 2nd degré) ont baissé de 3 étudiants pour un total de 558.

- L'IULCF a perdu 15 étudiants. L'IULCF a perdu son partenariat avec SPANIA LANGUAGE.

- Les facultés et formations ecclésiastiques ont continué à connaître une baisse dans leurs effectifs étudiants (-113).

- La baisse d'effectif se décompose ainsi : FDT (-63), TEB (-55), IERP (-5).

- La FDP et la FDC connaissent cependant une hausse avec +5 étudiants pour chacune des facultés.

### Les travaux / le parc immobilier :

- les travaux de l'aile D (Phase 3 aile G) aurait dû être réceptionnés en 09/2022. La commission menée par la CCS et les Pompiers aurait dû avoir lieu en 10/2022. Elle a été repoussée en 12/2022. L'ICT a reçu un arrêté temporaire de poursuite d'exploitation suite aux travaux en date du 27/02/2023 permettant l'accueil du public. Les PV de réception n'ayant pas encore été remis, ces travaux n'ont pas été activés au 31/08/23.

### La gestion immobilière :

- RAS

### Les procédures sur travaux :

- RAS

### Le fonctionnement de l'Institut Catholique :

- Suite à la nomination du Recteur comme archevêque, l'ICT a accueilli en octobre un nouveau Recteur dont la nomination a été confirmée par le Saint Siège en décembre 2022.

- L'enjeu de Qualité de vie au travail est resté au cœur des enjeux de l'année ; les actions engagées ont été poursuivies.

- Le Plan de Transformation Sociale avance :

Plusieurs groupes de travail ont été formés par des salariés sur la base du volontariat pour travailler sur les actions visant à améliorer la situation sociale.

- L'ICT n'a pas mené ses actions relatives à l'amélioration du processus des inscriptions en ligne pour l'année 23/24. Il a été prévu qu'un chantier s'ouvre pour 24/25.

- L'ICT a subi au début du mois de juillet 2023 une cyberattaque qui a eu pour conséquence la destruction complète de son système d'information. L'équipe informatique, avec l'appui de prestataires extérieurs, après avoir sécurisé ses serveurs, a lancé la reconstruction de son système d'information. La sauvegarde sur bandes de ses données en a limité la perte. Cependant, cette attaque a été fortement préjudiciable à l'établissement en période d'inscriptions universitaires pour l'année 23/24. Le travail de reconstruction et de sécurisation du SI s'avère long et complexe et se poursuivra pendant plusieurs mois.

- Négociation du contrat quinquennal avec l'Etat : Celle-ci est la phase finale de la séquence ouverte avec l'évaluation du Hcéres (2019-2020) suivie du renouvellement du label EESPIG. Après un premier retard pris lors de la crise sanitaire, un rendez-vous a eu lieu en mai 2022. Alors que le contrat semblait finalisé, le MESR a souhaité en revoir le contenu et le formalisme. Plusieurs échanges ont eu lieu tout au long de l'année 22/23. L'ICT reste dans l'attente d'un retour du MESR sur la dernière version transmise. A ce jour, le contrat quinquennal n'est pas encore signé.

### Les équipements et moyens pédagogiques :

- L'ICT poursuit sa politique d'équipement des espaces pédagogiques en moyens numériques.

### La situation de trésorerie :

- La situation de trésorerie de l'ICT connaît une variation de +878K€. Cette hausse apparente est liée à l'augmentation des montants reversés par ASPECT dans le cadre de la gestion des contrats d'apprentissage. Cette augmentation n'est pas due à une augmentation du CA. Elle est due à meilleure fréquence de facturation d'ASPECT, à un encaissement dans les délais par ASPECT, et donc un reversement vers l'ICT dans des délais plus convenables. Nous pouvons cependant noter qu'au 31/08/2023, une créance de 565K€ a été constatée auprès d'ASPECT.

### Les autres événements marquants :

- Le suivi des heures travaillées se fait sur le SIRH

- Les cadres de catégorie II et III ont eu la possibilité de signer un avenant permettant le suivi de leur temps de travail au forfait jour et plus en heures.

- Deux nouvelles provisions pour risque social ont été constituées.

## 1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Des formations destinées aux managers et aux membres du CSE pour sensibiliser à la prévention des RPS sont dispensées.

- Bozena Billerey quitte ses fonctions de vice rectrice de l'ICT au 31.12.2023. Elle est directrice de l'IULCF à compter du 21/09/2023.

- Christine De Conto quitte ses fonctions de directrice de l'ESQSE. Elle sera vice rectrice de l'ICT à compter du 01/01/2024.

- Jean Briot quitte ses fonctions de secrétaire général de l'ICT le 05/01/2024.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**Il a été fait application du règlement ANC 2014-03 et du nouveau règlement ANC 2018-06 (précisé et amendé par le règlement 2020-08) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles :

- de continuité de l'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- de permanence des méthodes d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ce poste comporte principalement les logiciels et licences acquises.

Ils sont amortis selon le mode linéaire, sur une durée variant de 1 à 3 ans.

### **2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes obtenus.

Pour la présentation des comptes annuels, l'association a décidé :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables, ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- immobilisations non décomposables : bénéficiant de mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage, pour l'amortissement des biens non décomposés.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de la valeur, un test de dépréciation est réalisé pour s'assurer que la valeur nette comptable de l'actif n'est pas supérieure à sa valeur actuelle. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée, afin de ramener la valeur nette comptable à hauteur de la valeur actuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en mode linéaire comme suit :

#### **Type de biens immobilisés et durée d'amortissement**

- bâtiments, installations : 20 à 30 ans
- agencements, aménagements : 10 à 20 ans
- outillages, mat de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- mobilier : 2 à 10 ans

### **2.3 CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles l'association est susceptible de faire face.

### **2.4 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

L'association constitue des provisions afin de couvrir les charges potentielles afférentes aux risques et litiges nés antérieurement à la clôture.

Les provisions pour mises aux normes (sécurité, accessibilité, sûreté) sont constituées au 31.08..N en tenant compte des travaux qui vont être engagés et auront démarrés sur l'exercice N+1 (100% des sommes estimées) et N+2 (100% des sommes estimées). Cette règle comptable est inchangée depuis l'exercice 17/18.

Pas de travaux pour mises aux normes budgétés pour 23/24 et pour 24/25, il n'y a donc aucune provision comptabilisée au 31/08/2023.

### **2.5 VALORISATION DU BENEVOLAT ET RECOURS AUX BENEVOLES**

Il n'y a pas de valorisation du bénévolat car le recours aux bénévoles n'est pas significatif dans notre Institution.

### **2.6 COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 25 680€ TTC pour la mission de contrôle légal des comptes.

### **2.7 TAXE D'APPRENTISSAGE**

La taxe d'apprentissage perçue par l'ICT a été comptabilisée en produits constatés d'avance. Les sommes ainsi versées permettront de financer les projets de l'ICT sur l'année 2023/2024.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**  
(montants bruts)

	DEBUT exercice	AUTRES	ACQUISITION	DIMINUTION	FIN exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	266 557	0	1 802	0	268 359
<b>Immobilisations corporelles</b>					
• Constructions	17 438 102	0	334 890	0	17 772 992
• Matériel, outillage	1 089 126	0	107 566	0	1 196 692
• Matériel informatique	995 182	0	51 488	22 879	1 023 791
• Autres immobilisations corporelles	13 362 570	0	45 208	0	13 407 778
• Immobilisations corporelles en cours	867 865	0	977 455	506 940	1 338 381
• Acomptes sur immo. corporelles en cours	0	0	0	0	0
• Acomptes sur immo. incorporelles en cours	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>					
• Dépôts et cautionnements et autres titres	1 199 877	0	0	7 551	1 192 327
<b>Total général</b>	<b>35 219 278</b>	<b>0</b>	<b>1 518 410</b>	<b>537 369</b>	<b>36 200 319</b>

- Bâtiments en bail emphytéotique :
  - > rue de la Fonderie : Location à titre gratuit auprès de l'Association DUILHE DE SAINT PROJET
  - > place du Parlement : Location à titre gratuit auprès de l'Association Diocésaine de Toulouse occupation de locaux dont l'ICT est propriétaire.
- Bâtiments propriété de l'ICT : locaux de la rue de la Dalbade.
- Bâtiments sous bail commercial :
  - > rue des Fleurs : location dans le cadre d'un bail commercial auprès de l'OGEC St Stanislas, à compter du 01.07.18.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS**

	DEBUT exercice	DOTATIONS AMORTISS.	DOTATION POUR DEPRECIATION	REPRISE AMORTISS.	FIN exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	220 560	22 664			243 224
<b>Immobilisations corporelles</b>					
• Constructions	10 947 661	545 746			11 493 407
• Matériel, outillage	723 782	31 569			755 351
• Matériel informatique	408 202	168 141		20 061	556 282
• Autres immobilisations corporelles	9 488 285	508 265			9 996 551
• Immobilisations corporelles en cours	0				0
<b>Immobilisations financières</b>					
• Dépôts et cautionnements et autres titres	127 575			37 845	89 730
<b>Total général</b>	<b>21 916 066</b>	<b>1 276 384</b>	<b>0</b>	<b>57 906</b>	<b>23 134 545</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**

	<b>DEBUT exercice</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>REPRISES</b>	<b>FIN exercice</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
• Prov° pour travaux mise aux normes (1)	<b>2 367 660</b>	0	226 634	<b>2 141 026</b>
• Prov° pour travaux mise aux normes (2)	<b>466 609</b>	0		<b>466 609</b>
• Prov° autres risques et charges	<b>25 000</b>	41 367	15 000	<b>51 368</b>
• Prov° pour départ à la retraite	<b>651 416</b>	0	20 793	<b>630 623</b>
<b>Total général</b>	<b>3 510 685</b>	<b>41 367</b>	<b>262 427</b>	<b>3 289 626</b>

(1) provisions pour mises aux normes :

<b>TOTAL DEBUT EXERCICE</b>	<b>2 367 660</b>
- Place du Parlement (reprise travaux effectués)	0
- Place du Parlement (modification des besoins)	0
- Rue de la Fonderie (reprise travaux effectués)	-226 634
- Rue de la Fonderie (modification des besoins)	0
- Déplacement Monosplit	0
<b>TOTAL FIN EXERCICE</b>	<b>2 141 026</b>

	Provision 2022	Dotations	Reprises	Provision 2023
<b>Handicap</b>				
Accessibilité FONDERIE	48,00			48,00
Accessibilité FONDERIE (honoraires : 20,73%)	6,43			6,43
<b>Sécurité</b>				
Mise en sécurité FONDERIE (*)	2 203,72		168,50	2 035,22
Mise en sécurité FONDERIE (honoraires : 20,73%)	508,60		58,13	450,47
Mise en sécurité PARLEMENT	0,00			0,00
<b>Sûreté</b>				
Sûreté FONDERIE	59,55			59,55
Sûreté FONDERIE (honoraires : 20,73%)	7,97			7,97
	<b>2 834,27</b>	<b>0,00</b>	<b>226,63</b>	<b>2 607,64</b>

### 3.3 - ECHEANCE DES CREANCES ET DETTES

#### ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant net	ECHEANCES		
		jusqu'à 1 an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans
<b>CREANCES</b>				
• Clients et comptes rattachés	4 853 949	4 853 949		
• Autres créances	147 837	147 837		
<b>Total</b>	<b>5 001 786</b>	<b>5 001 786</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes financières</b>				
• Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	6 433 356	555 338	2 632 560	3 245 458
• Emprunts et dettes financières divers	22 601	22 601		
<b>Autres dettes</b>				
• Avances et acomptes reçus	0	0		
• Dettes fournisseurs	1 543 414	1 543 414		
• Dettes fiscales et sociales	1 119 631	1 119 631		
• Dettes sur immobilisations	361 053	361 053		
• Autres dettes	1 035 032	1 035 032		
<b>Total</b>	<b>10 515 088</b>	<b>4 637 070</b>	<b>2 632 560</b>	<b>3 245 458</b>

### 3.4 - PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	DEBUT exercice	FIN exercice
• Diocèses	457 381	457 381
• Autres	1 128 198	87 915
• Autres (FORMIRIS)	997	0
<b>Total général</b>	<b>1 586 576</b>	<b>545 296</b>

### 3.5 - VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des capitaux propres	à l'ouverture	affectation de résultat	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	430 156				430 156
Fonds propres avec droit de reprise	729 564				729 564
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	4 853 101	63 714			4 916 815
Report à nouveau	0				0
Exédent ou déficit de l'exercice	63 714	-63 714	60 883		60 883
<b>Situation nette</b>	<b>6 076 534</b>	<b>0</b>	<b>60 883</b>	<b>0</b>	<b>6 137 417</b>
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	2 186 099	0	0	279 315	1 906 784
Provisions réglementées	0				0
<b>Total</b>	<b>8 262 633</b>	<b>0</b>	<b>60 883</b>	<b>279 315</b>	<b>8 044 201</b>

### 3.6 - SUBVENTIONS

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ORGANISMES	OBJET	DEBUT exercice	AUGMENTAT°	DIMINUT°	FIN exercice
Conseil Régional	Self	686 021			686 021
Mairie de Toulouse	Salle Tolosa	686 021			686 021
Conseil Régional	Foyer	533 572			533 572
Conseil Régional	Aile Gauche	838 470			838 470
Diocèse	Subv° exceptionnelle	343 010			343 010
Diocèse	Subv° exceptionnelle	343 010			343 010
Missions Etrangères de Paris	Locaux Parlement	126 361			126 361
Missions Etrangères de Paris	Travaux bibliothèque	400 000			400 000
Conseil Régional	Trvx Aile ouest 2005	300 000			300 000
Mairie de Toulouse	Trvx Aile ouest 2005	247 805			247 805
Conseil Général	Trvx Aile ouest 2005	247 805			247 805
Diocèses	19-21-23 Fonderie	888 516			888 516
Conseil Régional / Polyamide	19-21-23 Fonderie	1 376 886			1 376 886
Grand Toulouse	19-21-23 Fonderie	623 512			623 512
FEDER	19-21-23 Fonderie	1 487 032			1 487 032
Conseil Général	Centre d'archives	111 121			111 121
Mairie de Toulouse	Centre d'archives	111 000			111 000
Conseil Général	19-21-23 Fonderie	960 000			960 000
Amis de l'Institut	Chapelle	35 000			35 000
Amis de l'Institut	Résidence MEP	20 000			20 000
ANR	Projet TWB	30 938			30 938
DRFIP FIPD	Travaux sécurité 31F 20F	37 000			37 000
Amortissement		-8 246 980		279 314	-8 526 294
<b>Subvention nette - déduction amortiss</b>		<b>2 186 098</b>	<b>0</b>	<b>279 314</b>	<b>1 906 784</b>
<b>Subvention brute</b>		<b>10 433 079</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 433 079</b>

### 3.7 - FONDS DEDIES

	DEBUT exercice	AUGMENTAT°	DIMINUT°	FIN exercice
<b>Fonds dédiés sur dons manuels affectés</b>				
• Fds dédiés MEP hébergement				
• Fds dédiés souscript° réhabilitation	0		0	0
• Fds dédiés Centre d'archives historiques				
• Fds dédiés travaux bibliothèque				
• Fds dédiés salle multimédia				
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **3.8 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>DEBUT exercice</b>	<b>FIN exercice</b>
• Scolarités (1)	6 994 084	3 270 017
• Autres	326 451	744 133
<b>Total général</b>	<b>7 320 535</b>	<b>4 014 151</b>

(1) Les produits constatés d'avance de scolarité concernent les frais d'inscription et de scolarité de l'année scolaire 2023/2024 facturés avant le 31 août 2023.

### **3.9 - CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

<b>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</b>	<b>FIN EXERCICE</b>
Maintenance informatique	15 623
Maintenance autres	10 441
Assurances	0
Brochures, dépliant, abonnements	25 461
Divers	130 068
<b>Total</b>	<b>181 592</b>

### **3.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES**

- Un emprunt a été souscrit en 2019 au Crédit Agricole pour un montant de 3 M€ pour financer une partie des travaux du 31 rue de la Fonderie. Les fonds ont été débloqués partiellement à hauteur de 150 k€ en 2020 puis à hauteur de 560 k€ en 2021, puis à hauteur de 917K€ en 2022, puis à hauteur de 1 303 en 2023. Nous ne pouvons plus débloquer de fonds depuis 06/2023. Un solde de 68 929€ ne pourra pas être débloqué car la date butoir pour débloquer les fonds a été dépassée.

### **3.11 CHARGES A PAYER**

	<b><u>Au 31/08/2023</u></b>	<b><u>Au 31/08/2022</u></b>
Intérêts courus des emprunts	6 409	5 732
Fournisseurs & comptes rattachés	1 011 247	1 042 875
Dettes fiscales et sociales	681 498	556 021
Divers	104 095	79 148
<b>TOTAL</b>	<b>1 803 250</b>	<b>1 683 775</b>

### **3.12 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE**

Le calcul de la provision pour engagements de retraite est déterminé, conformément à la Convention Collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif du 12.07.2016 /section 1 du chapitre 2, selon la méthode ci-après :

- Calcul du nombre de mois acquis par les salariés à la date de clôture de l'exercice,
- Evaluation de ces droits acquis en fonction du salaire estimé en fin de carrière,
- Actualisation de l'indemnité de départ calculée à un taux de 3,61%
- Turnover de 2%
- Evolution des salaires de 2%
- Age de départ : 67 ans

Comme pour le calcul de la provision au 31/08/2022, le calcul de la provision au 31/08/2023 a été affiné en ne retenant que le personnel de plus de 50 ans.

La provision concerne le personnel administratif et les enseignants permanents.

#### **4 - NOTES SUR LE RESULTAT**

##### **4.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES PRODUITS D'EXPLOITATION**

###### **PRODUITS**

	Comptes 2022/2023	Comptes 2021/2022
Scolarités, sessions, formations	10 390 468	9 563 099
Partenariats et activités annexes	107 103	239 539
Hébergement	273 279	239 539
<b>Chiffre d'Affaires (1)</b>	<b>10 770 850</b>	<b>10 042 177</b>

##### **4.2 - CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

###### **SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

	Comptes 2022/2023	Comptes 2021/2022
Subvention Etat	2 226 500	2 226 500
Subvention Diocèses	0	0
Autres Subventions	33 587	52 764
<b>Subventions</b>	<b>2 260 087</b>	<b>2 279 264</b>
<b>Autres concours publics</b>	<b>886 085</b>	<b>804 828</b>

##### **4.3 - DONS ET CAMPAGNE D'AIDE**

###### **DONS**

	Comptes 2022/2023	Comptes 2021/2022
<b>Dons et Campagne d'aide (3)</b>	<b>125 644</b>	<b>206 360</b>

##### **4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	Comptes 2022/2023	Comptes 2021/2022
Dédits et pénalités perçus	0	-12 600
Legs	0	0
Produit de cession des éléments d'actif		0
Quote-part subv. virée au résultat	279 315	280 515
Autres	42 857	210 735
Transf de charges sinistres divers	3 182	5 185
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>325 354</b>	<b>483 835</b>
Autres charges except. Op. gestion	-9 508	-33 813
VNC s/ immo corporelles	-2 818	0
Autres charges exceptionnelles	-5 605	-6 727
Dédits et pénalités perçus	-9 763	0
Provision pour litige		0
Provision pour MAN		0
Dépréciation		0
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>-27 695</b>	<b>-40 540</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>297 659</b>	<b>443 295</b>

##### **4.5 - REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES OU SALARIES**

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Au cours de l'exercice clos au 31 août 2023 les 3 plus hauts cadres de l'association ont perçu une rémunération brute totale de 224 325.45€.

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Aucun avantage n'est attribué à ces personnes.

**4.5 - EFFECTIFS SALARIES**

**TABLEAU DES EFFECTIFS SALARIES**

<b>EFFECTIFS</b>	<b>DEBUT exercice</b>	<b>FIN exercice</b>
Permanents	181	186
• <i>dont Cadres</i>	110	110
• <i>dont Non Cadres</i>	71	76
Chargés d'enseignement	71	37
<b>Total général</b>	<b>252</b>	<b>223</b>

## **5. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **5.1 - ENGAGEMENTS DONNES**

Par ailleurs, le refinancement des travaux de la résidence de la Dalbade (2 500 k€) a été assuré par un emprunt souscrit en juillet 2014, garanti par une hypothèque de premier rang sur le bâtiment au profit du Crédit Agricole.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole en juillet 2019 pour 3 000 k€ est garanti par une hypothèque sur le bâtiment Saint Vincent au profit du Crédit Agricole. Il a été partiellement débloqué.

L'emprunt souscrit auprès de la Société Général en juillet 2019 pour 3 000 k€ est garanti via la mise en place d'une caution mutualiste portée la SOGAMA à hauteur de 20% du capital emprunté.

### **5.2 - ENGAGEMENTS LEGS ET DONATION EN COURS**

RAS

### 6.1 - COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Budget 2023/2024 validé par le Conseil d'Administration de l'ICT (05.10.2023)

CHARGES		PRODUITS	
	Budget 2023-2024		Budget 2023-2024
Salaires	6 289 100	Scolarités, sessions, formations	10 642 400
Charges sociales	2 767 200	Hébergement	257 200
Honoraires enseignants et intérim	696 400	<b>Chiffre d'Affaires (1)</b>	<b>10 899 600</b>
<b>Personnel (1)</b>	<b>9 752 700</b>		
<b>Personnel/produits directs</b>	<b>68,68%</b>		
<b>Autres charges de gestion (2)</b>			Budget 2023-2024
Achats fourn, énergie	637 800	Subvention Etat	2 226 500
Sous traitance	777 600	Autres	529 600
Redev et locations	178 300	<b>Subventions (2)</b>	<b>2 756 100</b>
Entretien et réparations	206 200		
Primes assurances	87 500		Budget
Documentation	103 900	Aide Diocèses	123 600
Honoraires administratifs	327 500	Autres dons	420 000
Publicité, publications, routage	347 100	<b>Dons et Campagne d'aide (3)</b>	<b>543 600</b>
Déplacement, missions, récept.	188 800		
Frais postaux, serv banc., cotis	151 300	<b>PRODUITS DIRECTS (1+2+3)</b>	<b>14 199 300</b>
Impôts et taxes	172 000		
Aides sociales et divers (bourses, divers, autres charges)	966 900	<b>Autres Produits</b>	<b>250 700</b>
<b>Total</b>	<b>4 144 900</b>		
<b>TOTAL CHARGES (1+2) Exploitation</b>	<b>13 897 600</b>	<b>TOTAL PRODUITS Exploitation</b>	<b>14 450 000</b>

#### RESULTAT hors amortissement

	Budget 2023-2024
Total produits	14 450 000
Total charges	13 897 600
<b>Résultat</b>	<b>552 400</b>

#### RESULTAT FINAL

	Budget 2023-2024
Rappel résultat hors amortissement	552 400
Dotation aux amortissements	1 395 400
Dot° provision	
Dot° provision retraites	
Dotation provision pour travaux	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-843 000</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-69 700</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>279 300</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-633 400</b>